

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 2 décembre 2019, à 20h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : Madame la conseillère Jo-Ann Quérel et Messieurs les conseillers Stéphane Bérard, Claude Gauthier, Jacques Darce et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques Ladouceur.

Madame Ann Tremblay, directrice générale, et Madame Roxanne Veilleux, greffière, assistent également à cette séance.

Madame la conseillère Tania Ann Blanchette est absente.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 ;

4. Avis de motion

5. Adoption de règlement

6. Rapports de Comités et Commissions

6.1 Dépôt de l'ordre du jour du 20 novembre 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 16 octobre 2019 de la S.E.C.T.-Eau ;

6.2 Dépôt de l'ordre du jour du 27 novembre 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 16 octobre 2019 de la Municipalité régionale de comté de Rouville ;

6.3 Dépôt de l'ordre du jour du 26 novembre 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 23 octobre 2019 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

7. Dépôt des rapports internes du mois de novembre : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque ;

8. Législation et administration

8.1 Embauche d'une adjointe administrative ;

8.2 Permanence de la directrice générale ;

8.3 Contrat d'entretien et de soutien des applications PG Solutions du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;

8.4 Demande de contribution financière pour le projet EntrepreneurEs ;

8.5 Offre de services de Bélanger Sauvé, avocats, pour l'année 2020 ;

8.6 Horaire des séances du conseil municipal pour l'année 2020 ;

8.7 Permanence de l'employée 70-0106 au poste de commis à la bibliothèque ;

8.8 Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'Union des municipalités du Québec ;

8.9 Renouvellement de l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités ;

8.10 Projet de loi 48 sur la fiscalité agricole ;

- 8.11 Demande au Ministère des Transports concernant le bruit sur la Route 112 ;
- 8.12 Retrait de la demande d'aide financière au programme FIMEAU ;
- 8.13 Renouvellement de l'offre de services de Cayer Ouellette & associés, avocats, pour l'année 2020 ;
- 8.14 Achat d'un billet pour le dîner de Noël de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées et du Centre d'écoute Montérégie ;
- 8.15 Achat de billets pour la Grande Soirée des Fêtes de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly ;
- 8.16 Appui à la Commission scolaire des Hautes-Rivières dans l'analyse des besoins de la population ;
- 8.17 Contrat de crédit-bail pour la location d'une machine à affranchir ;

9. Finances

- 9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières ;
- 9.2 Dépôt des rapports budgétaires du mois de novembre 2019 ;
- 9.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de novembre 2019 ;
- 9.4 Prévisions budgétaires 2020 de la Sect'Eau et autorisation du paiement de la quote-part ;
- 9.5 Demande de transfert budgétaire ;
- 9.6 Dépôt du budget révisé de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly – dépôt de rapports d'approbation ;

10. Travaux publics

- 10.1 Octroi de contrat pour l'achat d'un véhicule Ford F-550 (appel d'offres TP2019-09) ;
- 10.2 Achat d'un camion cube Ford E-350 ;

11. Urbanisme

- 11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 20 novembre 2019 ;
- 11.2 PIIA : Construction d'un garage annexe, 2727, chemin des Patriotes, lot 1 813 592 ;
- 11.3 Offre de services de monsieur Alain Delorme pour services-conseils en urbanisme ;

12. Sécurité publique

- 12.1 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers – programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;
- 12.2 Adhésion au schéma de couverture de risques incendie révisé de la MRC de Rouville ;
- 12.3 [Reporté] ;

13. Hygiène du milieu

14. Loisirs, vie communautaire et culture

15. Point(s) nouveaux

16. Période de questions

17. Levée de la séance

19-12-277

RÉSOLUTION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

19-12-278

RÉSOLUTION

3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019.

Adoptée.

6.1...Dépôt des documents de la Sect'Eau.

6.2...Dépôt des documents de la Municipalité régionale de comté de Rouville.

6.3...Dépôt des documents de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

7... Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque.

19-12-279

RÉSOLUTION

8.1 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT la recommandation du 8 novembre 2019 de Madame Ann Tremblay, directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal entérine l'embauche de Madame Marie-Rose Simeone comme employée à l'essai au poste d'adjointe administrative à compter du 25 novembre 2019, selon les conditions de la Convention collective entre le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

19-12-280

RÉSOLUTION

8.2 PERMANENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la permanence de Madame Ann Tremblay au poste de directrice générale de la Ville de Richelieu.

Adoptée.

19-12-281

RÉSOLUTION

8.3 CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS PG SOLUTIONS DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture CESA33175 du 1^{er} décembre 2019 de PG Solutions inc. pour l'entretien et le soutien de ses applications entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 au montant de 18 091,33\$, taxes incluses.

Que cette dépense soit assumée à même les postes budgétaires 02-190-00-414.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

19-12-282

8.4 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE PROJET ENTREPRENEURES

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 100\$ pour le plan de commandite « amis du gala » du projet EntrepreneurEs.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

19-12-283

RÉSOLUTION

8.5 OFFRE DE SERVICES DE BÉLANGER SAUVÉ, AVOCATS, POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal de la ville de Richelieu accepte l'offre de services du 11

novembre 2019 pour les services de consultation en matière municipale de la firme d'avocats Bélanger Sauvé au montant de 1000\$ par mois (12 000\$ par année), taxes et déboursés en sus, pour l'année 2020.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-190-00-412.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

19-12-284

RÉSOLUTION

8.6 HORAIRE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal accepte que les dates des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Richelieu, pour l'année 2020, soient établies à l'avance selon l'ordre suivant :

Lundi	13 janvier 2020
Lundi	3 février 2020
Lundi	2 mars 2020
Lundi	6 avril 2020
Lundi	4 mai 2020
Lundi	1 ^{er} juin 2020
Lundi	6 juillet 2020
Lundi	3 août 2020
Mardi	8 septembre 2020
Lundi	5 octobre 2020
Lundi	2 novembre 2020
Lundi	7 décembre 2020

Adoptée.

19-12-285

RÉSOLUTION

8.7 PERMANENCE DE L'EMPLOYÉE 70- 0106 AU POSTE DE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la recommandation du 25 novembre 2019 de Madame Ann Tremblay, directrice générale;

Il est proposé par Jo-Ann Quérel appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la permanence de Madame Claudelle Vanier au poste de commis à la bibliothèque à temps partiel, au taux horaire de 18,28\$, et ce, à compter du 25 novembre 2019.

Adoptée.

19-12-286

RÉSOLUTION

8.8 RENOUVELLEMENT DE

L'ADHÉSION ANNUELLE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2020 au montant de 3 372,83\$, taxes incluses.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-494.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

19-12-287

RÉSOLUTION

8.9 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par Claude Gauthier appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la cotisation de 4 295,54\$, taxes incluses, pour le renouvellement de l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2020.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-494.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

19-12-288

RÉSOLUTION

8.10 PROJET DE LOI 48 SUR LA FISCALITÉ AGRICOLE

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*, par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi a pour effet d'imposer un plafond à la valeur foncière des propriétés agricoles;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi affecterait directement l'assiette fiscale des municipalités en les privant de plusieurs millions de dollars par année;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi pourrait forcer les municipalités à aller chercher des revenus manquants en transférant une partie du

fardeau fiscal vers les autres contribuables municipaux, ce qui représente un cas flagrant d'iniquité fiscale;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi représente une atteinte à l'autonomie des municipalités;

CONSIDÉRANT que les municipalités n'ont pas été consultées par le gouvernement en amont du dépôt du projet de loi;

CONSIDÉRANT que le milieu agricole fait face à plusieurs enjeux et défis qui requièrent l'appui du gouvernement ainsi que la collaboration des représentants municipaux;

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

EXPRIME son mécontentement envers le projet de loi 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*, dans sa forme actuelle, en raison de son caractère inéquitable entre les contribuables et de son atteinte envers l'autonomie du monde municipal;

DEMANDE au gouvernement de consulter les municipalités pour toute loi qui porte atteinte à leur autonomie ainsi qu'à l'équité fiscale entre contribuables;

APPUIE l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités dans leurs représentations auprès du gouvernement du Québec;

OFFRE sa collaboration et son soutien au gouvernement du Québec et aux représentants du secteur agricole afin d'identifier les meilleures solutions aux problèmes auxquels ils font face;

TRANSMET copie de la présente résolution au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries, et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au ministre responsable de la région de la Montérégie, M. Christian Dubé, aux députés de la Montérégie ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée.

19-12-289

RÉSOLUTION

8.11 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LE BRUIT SUR LA ROUTE 112

CONSIDÉRANT que la Route 112 traverse la Ville de Richelieu d'Est en Ouest;

CONSIDÉRANT qu'il y a deux différentes vitesses permises, selon le tronçon :

- 50 km/h entre la 1^{re} Rue et le 610, route 112,
- 90 km/h entre le 610, route 112, et les limites de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'accélération des véhicules entre la zone de 50 km/h et celle de 90 km/h occasionne un bruit considérable et dérangeant pour le voisinage immédiat;

CONSIDÉRANT entre autres qu'une résidence pour aînés se situe tout près de la Route 112 Est et que les résidents sont grandement incommodés par le bruit des véhicules, surtout en période estivale, en raison de la circulation accrue de motocyclettes;

CONSIDÉRANT le dépôt, lors de la séance du 7 octobre 2019, d'une pétition signée par 83 personnes demandant à la Ville de Richelieu d'intervenir auprès des autorités compétentes afin que des mesures soient prises pour réduire le bruit sur la Route 112;

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal demande au Ministère des Transports d'intervenir afin de trouver une solution permettant d'atténuer l'impact du bruit occasionné par la circulation, particulièrement l'accélération des véhicules sur la Route 112.

QUE la présente résolution soit transmise au Ministre des Transports ainsi qu'au député de Chambly.

Adoptée.

19-12-290

RÉSOLUTION

8.12 RETRAIT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FIMEAU

CONSIDÉRANT que le Guide du *Programme pour l'infrastructure municipale d'eau* (FIMEAU) indique que l'aide financière peut atteindre 80% du coût réel des travaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a des conduites à renouveler sur le territoire de la Ville de Richelieu, le conseil municipal a adopté le résolution 19-10-221 le 7 octobre 2019 dans le but de présenter une demande au programme FIMEAU, Volet 1;

CONSIDÉRANT que le programme prévoit que l'aide financière est calculée sur la base d'un montant forfaitaire par mètre linéaire de conduite à réhabiliter ou à remplacer et de chaussée, trottoirs et bordures à reconstruire;

CONSIDÉRANT qu'un premier appel de projets au programme FIMEAU se clôturait le 15 novembre 2019, deux autres étant prévus en 2022 et 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu a soumis une demande au programme FIMEAU le 14 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que selon les critères du programme, les travaux visés sont admissibles à une aide financière forfaitaire de 1 639 400\$;

CONSIDÉRANT le montant de l'aide fixée par le programme ne reflète pas les coûts réels du marché;

CONSIDÉRANT que si ces travaux étaient effectués aujourd'hui, les coûts réels s'élèveraient à environ 3 200 000\$, et ce, sans compter les frais incidents, lesquels sont par ailleurs limités à 15% des coûts directs admissibles;

CONSIDÉRANT que l'aide financière forfaitaire maximale de 1 639 400\$ représente ainsi une subvention de moins de 50% des coûts réels;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut combler le financement manquant avec une autre aide financière gouvernementale, qu'elle soit fédérale ou provinciale;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux via le programme FIMEAU aurait pour conséquence d'augmenter de façon trop considérable le fardeau fiscal des citoyens de la Ville de Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darce, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

RETIRE la demande d'aide financière au programme FIMEAU transmise le 14 novembre 2019 au MAMH, dossier 2027287.

DEMANDE au MAMH de revoir les montants forfaitaires prévus au programme FIMEAU et sur lesquels est calculée l'aide financière afin de s'arrimer davantage à la réalité et ainsi rendre plus accessible le programme aux municipalités;

QUE la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec ainsi qu'à la Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités et à la Ministre des Affaires intergouvernementales du Canada.

Adoptée.

19-12-291

RÉSOLUTION

8.13 RENOUELEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES DE CAYER OUELLETTE & ASSOCIÉS, AVOCATS, POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de services du 26 novembre 2019 de M^e Daniel Cayer de la firme Cayer Ouellette & associés, avocats, concernant un contrat forfaitaire annuel de services juridiques pour l'année 2020 au montant de 500 \$, taxes et déboursés en sus.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-160-00-416.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

19-12-292

RÉSOLUTION

8.14 ACHAT D'UN BILLET POUR LE DÎNER DE NOËL DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES ET DU CENTRE D'ÉCOUTE MONTÉRÉGIE

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat d'un billet au montant de 20\$ pour le dîner de Noël organisé par l'AQDR et le Centre d'écoute Montérégie qui aura lieu le 10 décembre 2019.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

19-12-293

RÉSOLUTION

8.15 ACHAT DE BILLETS POUR LA

**GRANDE SOIRÉE DES FÊTES DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DU BASSIN DE
CHAMBLY**

Il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat de 2 billets au prix de 60\$ chacun pour la Grande Soirée des Fêtes de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly qui se tiendra le 5 décembre 2019.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

19-12-294

RÉSOLUTION

**8.16 APPUI À LA COMMISSION
SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES
DANS L'ANALYSE DES BESOINS DE LA
POPULATION**

- CONSIDÉRANT** la croissance significative de la clientèle scolaire au secondaire sur le territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;
- CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire des Hautes-Rivières compte actuellement environ 6150 élèves;
- CONSIDÉRANT** que la capacité d'accueil des écoles secondaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières est de 7025 places;
- CONSIDÉRANT** que selon le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, une école est considérée à pleine capacité lorsque son taux d'utilisation atteint 90%, laissant ainsi une capacité d'accueil global de 6323 places;
- CONSIDÉRANT** que selon les prévisions démographiques du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le nombre d'élèves au secondaire sur le territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières atteindra 7250 en 2025-2026, soit 8040 en termes d'effectif pondéré (élèves avec un code de difficulté);
- CONSIDÉRANT** qu'un déficit de 1717 places-élèves pondérés est anticipé pour les années 2025-2026;
- CONSIDÉRANT** que dans un contexte de croissance accélérée, le besoin de nouveaux locaux devient primordial et urgent;
- CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire des Hautes-Rivières élabore différents scénarios afin d'entreprendre des demandes d'ajout d'espaces auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- CONSIDÉRANT** que l'ajout de locaux bénéficiera à l'ensemble des municipalités du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, incluant la Ville de Richelieu;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal appuie la Commission scolaire des Hautes-Rivières dans ses démarches visant l'analyse et la révision des besoins de la population en matière de capacité d'accueil des élèves de niveau secondaire et dans sa demande d'ajout d'espaces supplémentaires auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

QUE la présente résolution soit transmise au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Adoptée.

19-12-295

RÉSOLUTION

8.17 CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL POUR LA LOCATION D'UNE MACHINE À AFFRANCHIR

CONSIDÉRANT

l'offre de services de la compagnie Francotyp-postalia Canada inc. pour la location d'une machine à affranchir au montant trimestriel de 149,85\$, plus taxes, pour une durée de 60 mois;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la directrice générale, ou en son absence, la directrice générale-adjointe, à signer en son nom, pour la Ville, le contrat de crédit-bail avec la compagnie Francotyp-postalia Canada inc., ainsi que tout autre document afférent.

Que cette dépense soit assumée à même 02-130-00-321.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

19-12-296

RÉSOLUTION

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU BUDGET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 28 novembre 2019, soit :

- Chèques numéros 8053 à 8136 pour un montant total de 145 664,64 \$.

D'APPROUVER la liste des déboursés payés d'avance au 28 novembre 2019, soit :

- Chèques numéros 8025 à 8052 pour un montant total de 597 581,99 \$.

D'AUTORISER la trésorière à les payer.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

9.2 ... Dépôt des rapports budgétaires du mois de novembre 2019;

9.3 ... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de novembre 2019;

19-12-297

RÉSOLUTION

**9.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020
DE LA SECT'EAU ET AUTORISATION DU
PAIEMENT DE LA QUOTE-PART**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2020 de la Sect'Eau et autorise le paiement de la quote-part de la Ville de Richelieu estimée au montant de 161 604,10\$.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-412-00-951.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

19-12-298

RÉSOLUTION

**9.5 DEMANDE DE TRANSFERT
BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jacques Darce et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande de transfert budgétaire au montant de 51 760\$ tel que demandé par Madame Sylvie Charpentier, trésorière, en date du 2 décembre 2019.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

19-12-299

RÉSOLUTION

**9.6 BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION DU
BASSIN DE CHAMBLY – DÉPÔT DU
RAPPORT D'APPROBATION**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport d'approbation

de modifications budgétaires numéro 0335 de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly (organisme 003917) approuvé par ce dernier en vertu de la résolution 19-11-332 adoptée le 19 novembre 2019.

Adoptée.

19-12-300

RÉSOLUTION

10.1 OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE FORD F-550 (APPEL D'OFFRES TP2019-09)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), pour l'achat d'un véhicule Ford F-550;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires ont été invités;

CONSIDÉRANT qu'aux date et heure de clôture, deux (2) soumissions ont été reçues et ont fait l'objet d'une ouverture publique, soit :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT DE LA SOUMISSION (incluant les taxes)
Ostiguy Ford inc.	75 061,43 \$
Dupont Ford inc.	77 665,61 \$

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse, soit celle d'Ostiguy Ford, est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics, datée du 28 novembre 2019;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal octroie le contrat pour l'achat d'un véhicule Ford F-550 à Ostiguy Ford inc., pour un montant de 75 061,43\$ incluant les taxes, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Cette dépense, ainsi que toute dépense afférente, seront assumées à même le surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

19-12-301

RÉSOLUTION

10.2 ACHAT D'UN CAMION CUBE FORD E-350

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat d'un camion cube Ford E-350 pour le service des Travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat d'un camion cube Ford E-350, pour un montant de 9 400\$, plus taxes.

Cette dépense, ainsi que toute dépense afférente, seront assumées à même le surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

11.1 Dépôt du procès-verbal non-adopté du comité consultatif d'urbanisme.

19-12-302

RÉSOLUTION

11.2 PIIA : CONSTRUCTION D'UN GARAGE ANNEXE, 2727, CHEMIN DES PATRIOTES, LOT 1 813 592

CONSIDÉRANT que le projet consiste à transformer l'abri d'auto existant en garage annexe;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 5 « Corridor de la rivière Richelieu »;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil municipal du 7 octobre 2019 portant le numéro 19-10-240 autorisant la demande de dérogation mineure pour l'implantation du garage annexe;

CONSIDÉRANT que le garage annexe comportera un revêtement horizontal en fibrociment de couleur beige afin de s'agencer à la résidence;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite ajouter une porte et une fenêtre sur le mur latéral droit du garage;

CONSIDÉRANT que le *Code civil du Québec* stipule qu'aucune ouverture ne peut être située à moins de 1,5 mètre de la ligne de propriété;

CONSIDÉRANT le projet d'implantation préparé par Monsieur Yves Madore, arpenteur-géomètre, daté du 10 juin 2019 et portant le numéro de minute 58 317;

CONSIDÉRANT les plans d'élévations du garage attaché préparés par Eco@Plan, déposés par le propriétaire aux bureaux de la Ville le 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du 20 novembre 2019 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement d'approuver la demande telle que présentée.

Adoptée.

19-12-303

RÉSOLUTION

11.3 OFFRE DE SERVICES DE MONSIEUR ALAIN DELORME POUR SERVICES-CONSEILS EN URBANISME

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de services de Monsieur Alain Delorme du 31 octobre 2019 pour les services-conseils en urbanisme pour l'année 2020, et ce, au tarif horaire de 58,50\$, taxes en sus.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

19-12-304

RÉSOLUTION

12.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville doit transmettre sa demande au Ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Rouville, en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jacques Darce et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la sécurité publique pour la formation de :

- 1 pompier –formation POMPIER 1;
- 4 pompiers – formation POMPIER 2;
- 2 pompiers – formation DÉSINCARCÉRATION;
- 2 pompiers – formation OPÉRATEUR DE POMPE;
- 2 officiers – formation OFFICIER 2;
- 2 formateurs – formation RIC;

AUTORISE le directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Richelieu, ou en

son absence, le directeur général, à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la demande d'aide financière soit transmise à la MRC de Rouville, conformément à l'article 6 du Programme.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

19-12-305

RÉSOLUTION

12.2 ADHÉSION AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE RÉVISÉ DE LA MRC DE ROUVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu a collaboré avec la MRC de Rouville à l'élaboration d'un schéma révisé de couverture de risques;

CONSIDÉRANT qu'en date du 28 août 2019 une consultation publique s'est déroulée à la salle du Conseil de la MRC de Rouville;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées au projet de schéma de couverture de risques révisé par la MRC de Rouville, le comité technique et le ministère afin de s'assurer que le document soit conforme aux attentes gouvernementales;

CONSIDÉRANT que l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) prévoit que le schéma de couverture de risques doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale qui a participé à son élaboration;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal :

ADOpte le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC de Rouville.

ADOpte le plan de mise en œuvre par la Ville de Richelieu en prévision de l'attestation du schéma de couverture de risques révisé de la MRC de Rouville.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Rouville et au Ministre de la Sécurité publique.

Adoptée.

16 Période de questions

19-12-306

RÉSOLUTION

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h49.

Adoptée.

Jacques Ladouceur
Maire

Roxanne Veilleux
Greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.